



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 26 août 2024 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Député-Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER,
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA
KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ, Echevine;
Nino MANZINI, Conseiller Communal.

Objet n°35 - Question orale de Madame la Conseillère Christine KEIGHEL relative aux pluies importantes et aux inondations

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christine Keighel relative aux pluies importantes et aux inondations.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Le 20 août dernier, des pluies importantes et imprévues se sont à nouveau abattues sur notre région causant des inondations en divers endroits.

D'importants investissements ont déjà été réalisés mais malgré tout, certains quartiers ont été touchés. Je pense notamment à Steenkerque, Hennuyères, au Chemin des Dames, à la route entre Braine-le-Comte et Petit-Roeulx mais aussi dans les jardins de la route de Petit-Roeulx que je connais bien.

Voici mes questions :

- Aviez-vous eu une alerte IRM pour ces pluies du 20 août ?
- Quelle est la procédure mise en place pour prévenir et intervenir lors de tels événements ?
- Pouvez-vous nous dire si d'autres travaux sont planifiés ? Si oui, lesquels ?

Je vous remercie pour vos réponses

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question.

Le 20 août dernier un orage relativement important est passé sur l'entité en début de soirée.

Bien que l'IRM « n'excluait pas un coup de tonnerre localement », ni la région ni la province n'a été placée en alerte jaune.

Or, le service Travaux consulte quotidiennement l'Institut Royal de Météorologie afin de déclencher ou non sa propre procédure « alerte jaune ».

En effet, depuis plusieurs mois, cette procédure a été mise en place afin d'être prêt à chaque déclenchement d'alerte.

Il ne s'agit pas, à proprement parlé, d'une cellule de crise mais bien d'un ensemble d'actions qui s'enclenchent lorsque l'alerte est annoncée.

Concrètement, la procédure comprend deux temps :

1. La veille de l'alerte :

Parfois, l'alerte IRM est donnée la veille. Dans ce cas, plusieurs actions sont engagées :

- Constitution de l'équipe d'intervention .
- Vérification de tous les points bas, grilles, niveau des étangs.
- Vérification et préparation du stock de sacs de sable : Un stock est toujours en place au service travaux.

2. Le jour de l'alerte :

Chaque agent de l'équipe de crise a son propre rôle :

- Il y a les contrôleurs. Leur rôle est de patrouiller vers les zones sensibles connues. Ils rapportent en temps réel vers le dispatcheur.
- Le dispatcheur ordonne les actions adéquate vers le personnel de terrain.
- Le personnel de terrain reçoit les ordres, aide à la mise en place du matériel et s'assure que chaque action a été exécutée.
- Plusieurs équipes d'intervention peuvent être réquisitionnées en fonction de l'évolution de la situation. Les premières équipes à être sur le pont sont : les opérateurs hydrocureuse, l'opérateur balayeuse, l'équipe de sécurisation.

Le service dispose de plusieurs équipements de protection : Non seulement des sacs de sables mais également des barrières anti-inondation. Par ailleurs, le service a commandé des « caisses palettes » qui permettront de stocker des sacs de sable à différents endroits sensibles de l'entité. Cela permettra de gagner du temps en transport.

3. Après la crise :

Un débriefing est organisé afin d'évaluer la gestion des interventions. Cela permet d'améliorer la procédure et, au besoin, de corriger les petites défaillances.

Différentes actions sont également mises en place telles que :

- Nettoyage des avaloirs et autres dispositifs rétenteurs sur les zones impactées
- Rétablir le stock de sacs de sable
- Vérification des voiries impactées.

Les différentes étapes de la procédure sont enclenchées en fonction de l'évolution de la situation.

Lors de l'épisode du 20 août, malgré l'absence d'alerte, une petite équipe a été dépêchée sur les lieux et s'est mise en contact avec les pompiers sur place mais il y a eu très peu d'appels.

Il est regrettable que des problèmes dans certaines zones n'ont été signalées que via un réseau social. Ce n'est pas un canal de communication qui est suivi par les services de secours.

Concernant les travaux liés aux risques d'inondations : de nombreux travaux sont prévus.

La zone d'immersion temporaire du Rond-Point de la Bosse est entrée dans sa phase d'exécution depuis ce matin. L'entreprise, sur place, va réaliser une succession de 4 bassins de retenue.

Dans le cadre du chemin de la Dîme, le mandat pour que le comité d'acquisition commence les négociations des premiers terrains, passe ce soir au Conseil Communal.

Suite à une analyse du bassin de la Brainette réalisée par HIT, différents points sensibles ont pu être mis en évidence pour lancer des études en vue de diminuer la mise en charge de la Brainette lors des crues :

- Retenue en amont des Etangs Martel ;
- Amélioration de l'écoulement dans le pertuis de la Brainette ;
- Elargissement du lit du cours d'eau à la sortie de la partie voutée de la Brainette à hauteur de la route de Petit-Roeulx.

La réalisation des plans d'une traversée à la route de Braine à Petit-Roeulx a permis de mettre en évidence la nécessité de réaliser des essais complémentaires pour vérifier la stabilité de l'ouvrage à mettre en œuvre.

Madame la Conseillère Christine Keighel réplique :

Merci pour cette réponse et j'espère que les travaux de l'élargissement de la Brainette se feront dans un délai raisonnable et que je serai toujours là, à la rue de Petit-Roeulx et non à la rue de la Bienfaisance.